

**LA COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE ET DES DROITS DE LA JEUNESSE  
PUBLIE SON BILAN SUR LE SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL MIXTE  
CONTRE L'HOMOPHOBIE**

**Montréal, le 20 mai 2009** – La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse publie aujourd'hui, son *Bilan sur le suivi des recommandations du rapport de consultation du Groupe de travail mixte contre l'homophobie : De l'égalité juridique à l'égalité sociale – Vers une stratégie nationale de lutte contre l'homophobie*.

Le bilan recense les initiatives mises de l'avant par divers ministères et organismes publics à qui des recommandations étaient adressées dans le rapport du Groupe de travail mixte publié en mars 2007. La Commission s'était alors engagée à assurer le suivi de ces recommandations.

La Commission a présenté hier les grandes lignes de ce bilan aux représentants et représentantes des organismes LGBT (lesbiennes, gaies, personnes bisexuelles, transsexuelles et transgenres), des milieux syndical et de la recherche universitaire, qui ont participé aux travaux de consultation du Groupe de travail mixte. « Les représentants du milieu ont maintenant un instrument leur permettant d'évaluer les réalisations des ministères et des organismes publics, de vérifier les avancées des dossiers et, dans bien des cas, de mieux cibler les actions à prendre », a constaté Marc-André Dowd, vice-président de la Commission.

Ainsi, le bilan permet de constater certains progrès et de mesurer les efforts qui doivent encore être consentis pour mettre fin à la discrimination dont sont victimes les personnes de minorités sexuelles, que ce soit à l'école, au travail, dans la famille ou dans d'autres secteurs d'activités tels la santé, les services sociaux, le sport et les loisirs.

Par exemple, le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles a réalisé plusieurs mesures concrètes, dont la révision de tous ses documents d'information, afin de mieux expliciter les valeurs d'égalité et de non-discrimination des personnes de minorités sexuelles. La Commission des normes du travail a aussi concrétisé diverses mesures ayant trait au harcèlement homophobe, notamment en matière d'information et de sensibilisation. Soulignons également l'inclusion de la thématique de l'homophobie dans le *Plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école 2008-2011* du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Par contre, le ministère de la Famille et des Aînés n'a réalisé aucune recommandation touchant la famille homoparentale depuis la parution du rapport, il y a 26 mois.

Une copie du bilan a été remise à la ministre de la Justice et responsable de la lutte contre l'homophobie, Madame Kathleen Weil. Cette dernière a confirmé, le 14 mai à l'Assemblée nationale, qu'elle présentera une politique nationale de lutte contre l'homophobie avant la fin de l'année 2009. Avec ce bilan, le gouvernement dispose désormais d'un outil très pertinent pour mener à terme les travaux de rédaction de cette politique.

M. Dowd a aussi tenu à signaler d'autres importantes retombées du rapport du Groupe de travail dans les communautés LGBT, dont l'émergence d'un discours commun entourant les réalités des personnes de minorités sexuelles, la mobilisation et la sensibilisation des acteurs des divers milieux concernés.

*Le Bilan sur le suivi des recommandations du rapport de consultation du Groupe de travail mixte contre l'homophobie : De l'égalité juridique à l'égalité sociale – Vers une stratégie nationale de lutte contre l'homophobie* peut être consulté intégralement au [www.cdpcj.qc.ca](http://www.cdpcj.qc.ca).

– 30 –

Pour plus de renseignements ou pour organiser une entrevue, veuillez communiquer avec :  
Patricia Poirier (514) 873-5146 ou 1 800 361-6477, poste 358 ou [patricia.poirier@cdpcj.qc.ca](mailto:patricia.poirier@cdpcj.qc.ca)